



Orthophonie : l'Université de Limoges ouvre une nouvelle filière Inscrivez-vous au contrôle d'aptitudes dès le 31 mai 2012

Vous souhaitez devenir orthophoniste ? L'ILFOMER (Institut Limousin de Formation au Métiers de la Réadaptation) de l'Université de Limoges, créé à l'initiative du Conseil Régional du Limousin, en partenariat avec le CHU de Limoges et l'Agence Régionale de Santé, ouvre une nouvelle formation.

L'assurance d'un emploi en région

Le Limousin manque d'orthophonistes. Il fait partie des régions françaises où la densité des effectifs d'orthophonistes est la plus faible. C'est pourquoi le Conseil Régional a souhaité soutenir la création de cette formation unique en Limousin.

Des atouts incontestables

S'inscrire dans cette filière, c'est donc l'assurance d'avoir une formation qui réponde aux besoins des établissements de santé (l'équipe enseignante est composée d'universitaires et de professionnels de santé), et d'avoir de vraies perspectives d'emploi, notamment en région Limousin.

Vous bénéficierez des avantages d'une formation universitaire : des tarifs universitaires, des passerelles vers d'autres filières, la possibilité de poursuite d'études, de nombreux services offerts aux étudiants, la possibilité d'être initié à la recherche...

Le métier d'orthophoniste

Outre ses missions de prévention, l'orthophoniste travaille sur plusieurs axes thérapeutiques, chez l'enfant comme chez l'adulte, que les troubles soient innés ou acquis : trouble développemental, trouble dégénératif, infirmité motrice d'origine cérébrale, suites d'accidents vasculaires, etc.

Les débouchés

L'orthophoniste peut exercer sa profession :

- soit à titre libéral, en clientèle privée, le plus souvent en cabinet ou en groupe (rémunération à l'acte),
- soit à titre salarié, dans les centres ou les établissements publics ou privés, service de pédiatrie, d'oto-rhino-laryngologie ou de neuropsychiatrie, centres médico-psycho-pédagogiques, instituts médico-pédagogiques, etc...

Les études pour devenir orthophoniste

Pour accéder aux études d'orthophoniste, il faut au préalable passer un contrôle d'aptitudes. Dès celui-ci obtenu, le candidat intègre l'ILFOMER (au sein de l'Université de Limoges) pour une formation de quatre années, qui donne lieu, pour les étudiants ayant satisfait aux différentes épreuves, à la délivrance d'un diplôme universitaire national, le certificat de capacité d'orthophoniste.

Pour ceux qui le souhaitent, un parcours de préparation à l'examen d'admission est organisé par la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines au sein de la Licence de Sciences du Langage et de la Licence de Lettres.

Inscription au contrôle d'aptitudes : Les candidats devront se connecter sur le site internet de l'ILFOMER <http://unilim.fr/ilfomer> entre le **jeudi 31 mai et le mercredi 20 juin 2012**.

Les candidat(e)s doivent justifier soit :

- du baccalauréat,
- d'une attestation de succès à l'examen spécial d'entrée dans les universités (ESEU),
- du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU),
- d'un titre français admis en dispense du baccalauréat,
- d'un titre étranger sanctionnant une formation d'un niveau au moins égal à celui du baccalauréat sur décision du président de l'Université.

Pièces à fournir (entre autres) :

- un certificat médical oto-rhino-laryngologique daté de moins de six mois
- un certificat médical ophtalmologique daté de moins de six mois
- d'un certificat médical (médecin généraliste) d'aptitude au suivi des enseignements et à la pratique du métier d'orthophoniste daté de moins de trois mois.

Les frais d'inscription à l'examen d'entrée sont de 80 euros.

Le nombre d'étudiants admis en première année d'études préparatoires au certificat de capacité d'orthophoniste est fixé à 20 pour la rentrée universitaire 2012.

Dates des épreuves :

Écrits : lundi 3 septembre 2012

Oraux : entre le mercredi 26 et le vendredi 28 septembre 2012

Contact :
ILFOMER,
Tél 05 55 43 58 51
ilfomer@unilim.fr
<http://www.unilim.fr/ilfomer>